



Novembre 2021

Inform. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

INDEMNITÉ INFLATION : ENCORE UN MAUVAIS CHOIX DU GOUVERNEMENT !

Le 3 novembre 2021, le cabinet de la Ministre Amélie de Montchalin recevait les organisations syndicales représentatives pour détailler les modalités du versement de l'indemnité inflation pour les agents publics. Une fois de plus, ce gouvernement fait un mauvais choix pour compenser la hausse de l'inflation : une indemnité de 100 euros, sous conditions de ressources, en lieu et place d'une revalorisation de la valeur du point d'indice.

Avec l'ajout de quelques points d'indice sur la grille de catégorie C en octobre dernier, afin d'éviter que certains agents soient rémunérés en dessous du SMIC après une hausse forte de l'inflation, le gouvernement avait déjà fait le mauvais choix.

En effet, avec une perte sèche de plus de 21 % de pouvoir d'achat depuis 2000, le Gouvernement poursuit sa politique de réduction de la dépense publique et fait subir à des millions d'agents les hausses régulières de l'inflation.

FO Fonction publique rappelle que seule la revalorisation de la valeur du point d'indice permet à chaque agent de compenser à minima l'inflation.

Une indemnité inflation ou de maigres points d'indice pour le bas de la grille de catégorie C exclut des millions de fonctionnaires et agents publics.

Pour **FO Fonction publique**, l'urgence reste la revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice et ce d'autant plus que l'inflation devrait se poursuivre en 2022



des jalons, d'éclairer les exercices à venir, d'essayer de poser un diagnostic et peut-être porter des préconisations.

Concernant notre revendication sur la revalorisation de la valeur du point d'indice et la refonte de la grille, ce n'est clairement pas de leurs compétences ni de celle de la conférence salariale.

Paul Peny se veut rassurant quand il indique que les composantes de la rémunération feront partie des discussions mais, évidemment, rien de prévu pour le projet de loi de finances 2022.

La directrice générale de l'administration et de la fonction publique, Nathalie Colin³ annonce ne pas connaître le point d'aboutissement des travaux, ni s'ils aboutiront à une synthèse....

Les rapporteurs du rapport concernant l'attractivité pour la fonction publique de l'Etat ont présenté leurs conclusions.

FO Fonction publique, en réaction, a de nouveau évoqué le statut ambigu de cette conférence où sont présentées des préconisations qui n'engagent que les rapporteurs, et sur lesquelles le gouvernement n'a pas pris position.

FO indiqué que ce rapport ne concernait que l'Etat alors qu'un autre spécifique était en cours pour la territoriale et, en revanche, rien n'était prévu pour l'hospitalière alors même qu'Olivier Véran constatait les difficultés à recruter des personnels dans ce secteur.

Nous avons précisé que ce rapport évacuait volontairement les salaires pour se concentrer sur le paquet salarial (prime de fidélisation, indemnité mobilité, aide à la 1ère installation, etc.). De plus, l'outre-mer était exclue dès le départ de la réflexion, nos camarades ultramarins apprécieront.

Pour **FO Fonction publique**, ce rapport inscrit en ouverture de la conférence illustre bien ce que sera la conférence : des rapports, des bilans, des comparaisons qui vont nous occuper jusqu'aux élections présidentielles...pour RIEN.

Pour **FO Fonction publique**, la ministre doit se saisir en urgence du dossier des traitements et salaires.

Elle doit rouvrir une négociation comme cela avait été évoqué au rendez-vous salarial du 6 juillet. Sinon le 1^{er} janvier 2022 avec une nouvelle hausse de l'inflation, ce sont à la fois les agents de catégorie C et de catégorie B qui verront leurs premiers échelons passés sous le SMIC.

Pour FO Fonction publique l'urgence absolue c'est la revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice. FO ne lâchera rien sur cette revendication.

CONFÉRENCE « PERSPECTIVES SALARIALES » DU 27 OCTOBRE 2021

A la suite de la déclaration, de **FO Fonction publique**, Paul Peny¹ et J-Christophe Simonpoli², les 2 personnalités choisies pour animer cette conférence, qui se présentent comme « *les garants d'une discussion basée sur leur neutralité* » ont répondu : ni négociation, ni concertation mais simplement une consultation dont l'objet est de poser

1 Directeur des ressources humaines du groupe Caisse des Dépôts depuis le 28 mai 2014, membre du comité exécutif du groupe Caisse des Dépôts

2 Depuis 2003, Jean-Dominique Simonpoli dirige, anime et développe l'association *Dialogues*, qu'il a créée, composée de dirigeants d'entreprise et de responsables syndicaux et a pour objet la mise en relation et l'aide au dialogue entre les différents acteurs, la médiation, les audits sociaux, l'accompagnement des partenaires sociaux lors de négociations d'entreprise et de branches ...

3 Nathalie Colin, préfète, a été nommée directrice générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) lors du Conseil des ministres du 21 octobre 2020.